

CONVOCAÇÃO

Aux termes de l'Article 34 et autres dispositions du Décret-Loi n° 275/93, du 5 août, avec les rédactions introduites par les Décrets-Lois n° 180/99, du 22 mai, n° 22/2002, du 31 janvier, n° 37/2011, du 10 mars et n° 245/2015, du 20 octobre, nous avons l'honneur de vous inviter à participer, en qualité de titulaire de Droit Réel à l'Habitation Périodique ("DRHP") "**Clube Albufeira**", à l'Assemblée Générale des Titulaires qui aura lieu le **25 novembre 2021, vers 15.00 H** (quinze heures), au "Clube Albufeira" sis Alpouvar, Albufeira.

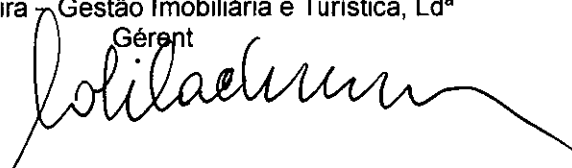
Ordre du jour:

1. Délibérer sur le Rapport de Gestion et les comptes concernant l'utilisation des "Prestations Pécuniaires Périodiques" et des contributions aux Fonds de Réserve, relatif à l'exercice se terminant au 31 décembre 2020.
2. Appréciation du "Programme d'Administration et de Conservation du Complexe" pour l'exercice de 2022, présenté par la société gestionnaire du complexe qui fixe le montant des "Prestations Pécuniaires Périodiques", par type, à percevoir pendant le cours de cet exercice et prévoit l'utilisation des valeurs du "Fonds de Réserve" jusqu'au montant de € 250.000,00 (deux cents cinquante mille euros).
3. Délibérer que chaque semaine des unités de logement ne peut être utilisée que par les titulaires respectifs ou par leurs parents directs jusqu'au 2ème degré, sachant que la commercialisation on est interdite, compte tenu que les unités font partie du Complexe Touristique "Clube Albufeira", et que celui-ci, conformément aux dispositions légales en vigueur, oblige que seule la société Clube Albufeira - Gestão Imobiliária e Turística, Lda., soit responsable de la gestion et exploration.
4. Informer à nouveau que, en cas de non-paiement de la prestation périodique jusqu'à deux mois avant le début de la période de l'exercice du droit correspondant, le propriétaire, des unités de logement affectées au régime de droit réel à l'habitation périodique, peut s'opposer à l'exercice de ce droit, en conformité avec l'article 23º du régime juridique de l'habitation périodique, et affecter l'unité de logement à l'exploitation touristique pendant la période correspondant à cet exercice.

Dans les circonstances actuelles, afin d'assurer le respect des mesures de prévention du COVID-19, garantissant la sécurité et le bien-être de toutes les personnes concernées, nous sollicitons et vous remercions de confirmer votre présence avant le 4 novembre, en utilisant l'adresse électronique geral@clubecalbufeira.com ou le numéro de téléphone 289 570 516 (Sonia Rodrigues).

Avec nos salutations distinguées,

Clube Albufeira - Gestão Imobiliária e Turística, Lda^a
Gérant



Albufeira, le 18 outubro 2021

Annexe: Rapport de Gestion et Comptes de l'exercice de 2020, ainsi que le Programme d'Administration et Conservation pour l'exercice de 2022.

N.B.: Les titulaires des Droits Réels à l'Habitation Périodique doivent prouver leur titularité pour intervenir et délibérer à la présente Assemblée.